

mirova

Creating Sustainable Value

BILAN 2023 ET PERSPECTIVES 2024

Actifs non cotés



Bilan et perspectives en bref



Infrastructures de transition énergétique :

- Environnement de détente des taux favorable aux investissements dans les infrastructures vertes en 2024.
- De nombreuses opportunités tant sur les capacités de production d'énergie traditionnelles (éolien, solaire, hydro) que sur les technologies en pleine évolution (stockage de l'énergie, efficacité énergétique, hydrogène ou mobilité électrique).
- Des besoins d'investissement conjoints sur les pays OCDE¹ et émergents.



Private equity² :

- Ralentissement des levées de fonds sur 2023 et 2024 mais des segments inégalement touchés : le capital transmission (buy-out) et le capital risque (venture capital) souffrent tandis que l'impact et les fonds ESG attirent. Le capital accélération (growth capital) reste insuffisamment couvert par les acteurs.
- En 2024, prolongement de notre stratégie de capital accélération sur l'environnement, et lancement d'une stratégie sociétale sur le même stade d'investissement.
- Accélération du développement du private equity² auprès des investisseurs privés.

Capital naturel :

Utilisation durables des Terres :

- Pression réglementaire accrue en 2024 en faveur d'une transformation des chaînes de valeur, notamment agro-alimentaires (ex : lutte contre la déforestation importée en Europe).
- Importantes opportunités d'investissement portées par l'intérêt des investisseurs et une cadence de transformation des entreprises qui accélère.

Gestion durable des Océans :

- Sous-investissements chroniques dans la protection des océans.
- Multiplication des initiatives internationales pour attirer des financements et préserver les ressources maritimes.



- Opportunités d'investissement dans la protection des océans et des espèces marines et dans les activités économiques durables.

Actifs environnementaux :

- Renforcement en 2023 du marché des crédits carbone³ volontaires, sur la base de cadres et de méthodologies clarifiées et plus contraignantes.
- Vues positives pour 2024 et 2025 sur le marché des solutions fondées sur la nature pour la décarbonation et émergence des certificats biodiversité.

1. Organisation de coopération et de développement économique.

2. Capital investissement.

3. Les crédits carbone sont des certificats relatifs à l'évitement, la réduction ou à l'élimination d'une tonne de dioxyde de carbone, ou son équivalent d'autres gaz à effet de serre, remis à des projets qui peuvent ensuite les vendre à des acteurs désireux de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Infrastructures de transition énergétique : le temps de l'accélération

2023-2024 : du repli à la reprise



Le marché des infrastructures a subi, en 2023, les conséquences des hausses de taux. Cela a affecté les capacités de nombreux institutionnels, notamment les assureurs, à investir dans les actifs non-cotés. Tous les segments n'ont pas été touchés avec la même intensité, l'immobilier et le buy-out (capital transmission) étant parmi les plus affectés, tandis que les infrastructures de transition énergétique ont été relativement épargnées. Chez Mirova, nous continuons de lever des fonds sur les infrastructures de transition énergétique avec une 4^{ème} stratégie dédiée aux pays émergents (depuis fin 2022) et une 6^{ème} stratégie dédiée aux marchés OCDE (depuis fin 2023).

L'année 2023 a démontré la solidité financière des infrastructures non-cotées, notamment par rapport aux titres cotés. Ces derniers, comme par exemple les turbiniers ou les développeurs, ont parfois subi des effets négatifs sur leur rentabilité à cause de l'inflation et ont vu leurs valorisations baisser. Les acteurs du non-coté, malgré quelques difficultés de financement, ont pu profiter d'effets d'aubaine, notamment grâce aux surprofits générés par les prix de l'énergie.

La détente des taux fin 2023 marque un net virage en faveur de l'investissement dans le non-coté, et plus particulièrement dans

les infrastructures vertes. Les institutionnels démontrent une volonté de relancer leurs investissements, après la pause de 2023, et souhaitent porter ces derniers sur des projets relevant de l'article 9⁴, qui sous-tend justement nos positions. Nous sommes donc optimistes pour cette année. Si la réduction des volumes d'investissement devait se poursuivre, elle pénaliserait principalement les nouveaux entrants et non les acteurs qui possèdent déjà un réseau et des partenariats solides, tel Mirova.

A ce phénomène s'ajoute le poids de la réglementation qui, en marquant la voie vers une économie décarbonée, oblige l'Europe à s'équiper en infrastructures. Autre facteur de poids, la guerre en Ukraine, qui a rappelé le besoin de souveraineté énergétique et encouragé des plans nationaux de production d'énergies vertes. Les opportunités d'investissement vont donc être nombreuses au cours des années à venir, d'autant que le secteur des infrastructures de transition souffre toujours d'un sous-investissement par rapport aux besoins.

Tout investissement est exposé à des risques, y compris le risque de perte en capital, et de durabilité.

4. Le Règlement « Sustainable Finance Disclosure Reporting » (SFDR) vise à fournir plus de transparence en termes de responsabilité environnementale et sociale au sein des marchés financiers, à travers notamment la fourniture d'informations en matière de durabilité sur les produits financiers. Les fonds classés Article 9 ont un objectif d'investissement durable.

Points d'attention

Malgré le volontarisme du régulateur en faveur des énergies renouvelables, la lourdeur réglementaire et administrative autour de ces projets demeure un frein réel. A cela s'ajoutent des résistances toujours fortes sur les sites d'implantation. Ceci contribue à rendre les délais de réalisation des projets parfois longs par rapport au besoin de transition accélérée.

Nos thématiques d'investissement

Nous entrons dans un environnement de croissance forte sur la transition énergétique à cause d'enjeux liés à la souveraineté, la décarbonation, la compétitivité énergétique.

Cela favorise certains segments d'activité, parmi lesquels la mobilité propre, la voiture électrique réalisant en Europe une pénétration plus rapide que prévue. Cela nécessite le déploiement de bornes de recharge, la production de batteries et d'énergie renouvelable. Notre stratégie OCDE est notamment, positionnée sur des projets de bornes de recharge, ainsi que sur un autre segment prometteur, l'hydrogène vert. Celui-ci nécessite d'importants investissements, alors que la technologie est maintenant mature et qu'il faut opérer un passage à échelle dans de bonnes conditions de compétitivité.

Autre segment en plein essor, celui du stockage d'énergie, afin d'apporter une solution à la production intermittente d'énergie renouvelable, qui crée de l'instabilité sur le réseau. Nous considérons ce marché du stockage et des capacités comme très propice à l'investissement et avons déjà réalisé des projets en France, en Belgique et dans les pays baltes.

L'efficacité énergétique joue également un rôle crucial dans la décarbonation de l'économie. Elle nécessite des investissements lourds, notamment pour décarboner l'industrie, à l'origine de 25 % des émissions de CO₂⁵. La démarche n'est toutefois pas toujours perçue comme une priorité pour les industriels, il s'agit donc d'un marché de tiers financement, encore peu développé.

En termes géographiques, outre notre présence sur les pays OCDE, nous souhaitons accompagner le Moyen-Orient qui, depuis la COP28 (28^{ème} "Conferences Of the Parties" - Conférence des Parties), entend accélérer sur les infrastructures renouvelables, au travers de projets locaux comme d'investissements à l'étranger.

Sous-investi, le continent africain a également des besoins gigantesques, notamment pour des projets de production d'énergie verte décentralisés. Des besoins d'autant plus urgents à combler que l'apport d'énergie est un vecteur de progression sociale pour les populations. Cela nécessite des financements mixtes publics et privés (blended finance), ce qui est déjà notre mode d'intervention dans les pays émergents, avec notre stratégie d'infrastructures de transition énergétique dédiée à ces marchés. Celle-ci s'appuie sur les compétences de Mirova SunFunder East Africa, basé à Nairobi, que nous avons acquis en 2022. Enfin, nous continuons également notre développement sur le marché américain, non pas dans le financement de projets mais dans la commercialisation de nos fonds. Ceux-ci présentent un intérêt pour des institutionnels américains qui se voient contraints de respecter des niveaux d'investissements verts.

5. Source : Agence Internationale de l'Energie (AIE), « Tracking Clean Energy Progress 2023 ».



Des opportunités à saisir

La hausse des taux a bouleversé le contexte d'exercice des développeurs de projets de transition. En quête de financements pour poursuivre leur croissance, ils se sont ouverts à l'idée de faire entrer des investisseurs dans leur capital, une opportunité sur laquelle nous nous sommes positionnés

au travers de nos fonds. Notre précédente stratégie OCDE est investie à 40 % directement dans des entreprises⁶ et nous visons d'atteindre 50 % pour notre 6ème vintage. Ces stratégies, que l'on qualifie de « value add » (de valeur ajoutée), attirent les investisseurs sophistiqués et répondent à leur

volonté de trouver un rendement plus élevé tout en présentant des profils de risque différents par rapport à l'investissement traditionnel sur les infrastructures. Ils procurent un potentiel de diversification très apprécié.

Un élargissement de la base d'investisseurs

Le segment commence à intéresser le marché des personnes physiques ; assureurs et institutionnels créent des fonds de fonds afin d'adresser indirectement les investisseurs privés. Certains de nos fonds y ont été sélectionnés, comme par exemple au Japon. Ce

mouvement est particulièrement intéressant car il permet de mettre l'épargne privée au service du financement de la transition.

6. Source : Mirova, données au 31/12/2023.

Private equity : les raisons de notre confiance

Des levées de fonds globalement ralenties... mais l'impact et le capital croissance résistent



L'année a été marquée par un ralentissement global des levées de fonds dans le private equity. Les levées effectuées au premier semestre 2023 en Union européenne ont ainsi été 63 % inférieures à celles du deuxième trimestre 2022, selon une étude Arthur D. Little⁷.

Il ne faut guère s'attendre à une reprise forte de ces levées en 2024, en l'absence de perspectives d'accélération forte sur le plan macroéconomique. Sans compter que les investisseurs ne manifestent pas l'intention de modifier notablement leurs allocations entre les actifs cotés et le private equity. La baisse des levées de fonds a été toutefois plus ou moins marquée en fonction des segments de marché, le plus touché étant le buy-out (capital transmission), exposé à la dette et pénalisé par le contexte inflationniste et les hausses de taux.

En revanche, le segment de l'impact et les fonds ESG ont été protégés car ils demeurent des thèmes qui attirent les investisseurs et induisent des thématiques d'investissement qui offrent des réponses à la crise. La baisse des flux y est donc plus ténue et 2024 s'annonce robuste. En effet, selon Arthur D. Little, 30 % des investisseurs interrogés y prévoient d'augmenter leur allocation, 68 % de rester stables et 2 % de la réduire. Chez Mirova, nous avons d'ailleurs réussi à lever notre premier vintage de private equity à impact environnemental.

Notons également que les pays n'ont pas été concernés de manière similaire par le ralentissement des levées de fonds. La France, notamment, a été moins touchée que le reste de l'Europe.

7. Source : Arthur D. Little, "European Private Equity Survey 2023".

Nos vues sur le private equity

Notre positionnement est inchangé par rapport à 2023. Nous privilégions le segment *early growth*⁸, moins « encombré » que les autres segments, afin d'entrer assez tôt dans la chaîne de valeur. Les effets de baisse de valeur se ressentent en effet moins en début qu'en fin de cycle de croissance, ce qui élimine une part de risque. Nous restons à l'écart du buy-out (capital transmission) et veillons également à ce que les structures dans lesquelles nous investissons ne soient pas trop endettées. Le contexte de taux ne représente donc pas un critère majeur pour notre approche d'investissement.

A ces facteurs de protection s'ajoutent des catalyseurs positifs pour notre segment d'investissement, en premier lieu la réglementation verte et les plans de relance

en faveur de la transition vers une économie moins carbonée. Le « pacte vert pour l'Europe » ou « Green Deal » pose notamment un cadre porteur à travers une cinquantaine de lois et mesures accélérant la transition écologique de l'Union Européenne. Même si le contexte macroéconomique restait atone en 2024, notre segment d'investissement sur le private equity va bénéficier de moteurs

de croissance ; nous sommes confiants dans notre capacité à créer de la performance pour nos investisseurs, notamment grâce à des points d'entrée moins chers et à un potentiel de création de valeur qui demeure. Les évolutions réglementaires et la transition environnementale en cours offrent en effet des opportunités de croissance séculaire.



Nous sommes confiants dans notre capacité à créer de la performance pour nos investisseurs, notamment grâce à des points d'entrée moins chers et à un potentiel de création de valeur qui demeure.

Nos allocations en 2024

Nous allons poursuivre nos investissements sur les grandes tendances déjà identifiées. Nous investissons notamment sur des entreprises environnementales positionnées sur des segments de marché porteurs selon nous, comme la mobilité, l'économie circulaire ou les agri et agro technologies pour n'en citer que quelques-uns. Nous allons également lancer une nouvelle stratégie de private

equity sociétale, couvrant connaissance et savoir, santé et bien-être, consommation et modes de vie responsables, diversité et inclusion. Si notre premier fond adresse les enjeux de la transition au niveau systémique, ce second fond se place au niveau des individus, pour accompagner une transition sociétale absolument indissociable de la transition environnementale.



8. Segment regroupant les entreprises non cotées à un stade de croissance précoce.



Notre vision de l'impact dans le private equity

Mirova est une entreprise à mission⁹ et notre engagement se traduit dans les relations que nous entretenons avec les entreprises dans lesquelles nous investissons. Nous lions nos commissions de surperformance¹⁰ à l'atteinte de nos objectifs d'impact. Nous aidons

les entreprises à définir leurs indicateurs clés de performance et ceux-ci viennent nourrir nos propres objectifs d'impact. Notre conviction profonde est que la performance financière et l'impact sont consubstantiels. En effet, chez Mirova, la stratégie d'impact porte

la croissance de nos sociétés, les rend plus attractives et contribue donc à l'appréciation de leur valeur. Ainsi, les intérêts des sociétés, les nôtres chez Mirova et ceux de nos investisseurs, sont alignés.

Toujours plus d'intérêt des investisseurs privés



Il existe un important potentiel de développement du private equity auprès des investisseurs particuliers. En moyenne ce segment n'a en effet représenté que 5 % du stock des investisseurs et 20 % des flux d'investissement en 2023¹¹. L'abaissement des tickets d'entrée

et la possibilité de proposer du private equity dans une assurance vie ou un compte-titre contribuent à démocratiser cette classe d'actifs. D'autant qu'elle apporte une proposition de valeur très différente en matière d'investissement à impact par rapport aux actifs cotés.

9. Mirova est une société à mission depuis 2020. L'article 176 de la loi du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi Pacte, introduit la qualité de société à mission. Il permet à une société de faire publiquement état de la qualité de société à mission en précisant sa raison d'être ainsi qu'un ou plusieurs objectifs sociaux et environnementaux que la société se donne pour mission de poursuivre dans le cadre de son activité. Pour plus d'informations : www.entreprisesamission.com.

10. « Carried interest ».

11. Source : Invest Europe.

Capital naturel : la voie de l'impact

Plus de la moitié du PIB mondial, soit 44 000 milliards de dollars, dépend de services écosystémiques¹². Si 3 de ces services s'effondraient – pollinisation, approvisionnement en bois et en poissons – la perte pour le PIB mondial serait de 2,3 %. Face à ce constat, la thématique de la préservation du capital naturel connaît une importante accélération.

Utilisation durable des terres

Accélération de la transformation des chaînes de valeur

Les multinationales prennent conscience de l'importance de faire évoluer leurs pratiques d'approvisionnement, afin de préserver et sécuriser sur le long terme la qualité de leurs matières premières – et donc des sols –, ainsi que de leurs produits finis. Le thème de la résilience des chaînes d'approvisionnement – notamment agro-alimentaires – devient clé, à un moment où les rendements agricoles sont réduits du fait de pratiques intensives qui ont abîmé la qualité des sols, mais aussi du fait du changement climatique impliquant des vagues de sécheresse, des tempêtes, etc.

La pression réglementaire favorise aussi cette évolution. Ainsi, le règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts interdit la mise sur le marché ou l'exportation depuis le marché européen de produits ayant contribué à la déforestation ou à la dégradation des forêts après le 31 décembre 2020 – les produits concernés étant le café, le cacao, le caoutchouc, l'huile de palme, le soja, le bœuf et le bois,

ainsi que leurs produits dérivés comme le cuir, le charbon de bois, le papier imprimé. Les sociétés sont désormais passibles de pénalités financières si elles ne respectent pas ce règlement. En outre, la loi de restauration de la nature fixe l'objectif de restaurer au moins 20 % des zones terrestres et maritimes de l'UE¹³ d'ici 2030 et tous les écosystèmes qui en ont besoin d'ici 2050. Enfin, l'entrée en vigueur de CSRD¹⁴ et SFDR¹⁵, avec leurs exigences accrues de transparence et de reporting, couplée à l'attention croissante en termes d'empreinte carbone et de trajectoire de décarbonation, vont encore accentuer la pression sur les entreprises, d'autant que ces nouveaux cadres de reporting encouragent les investisseurs à faire preuve de plus de vigilance. Dans cette optique, les entreprises adoptent des trajectoires de décarbonation plus ambitieuses, la réduction de leur empreinte carbone passant notamment par des pratiques d'agriculture régénératrice moins gourmandes en intrants chimiques très énergivores.

La conjugaison de ces facteurs entraîne une transformation profonde des chaînes d'approvisionnement dans le secteur agro-alimentaire et au-delà, comme par exemple dans la cosmétique et la mode. Cela constitue un thème d'investissement porteur, qui peut être assimilé, en termes de classe d'actifs, à de l'infrastructure agro-écologique. Cela revient à investir les capitaux nécessaires à la transformation des modes de production agricoles et, à mesure que le cadre réglementaire et financier se structure, cela entraîne pour les producteurs et les entreprises des chaînes de valeur la possibilité d'en retirer des primes et des parts de marchés accrues.

Le thème de la résilience des chaînes d'approvisionnement – notamment agro-alimentaires – devient clé.

12. Source : World Economic Forum, "Nature Risk Rising".

13. Source : Loi de restauration de la nature, Parlement Européen, 2023.

14. Applicable depuis le 1er janvier 2024, la directive européenne Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) fixe de nouvelles normes et obligations de reporting extra-financier. Elle concerne les grandes entreprises et les PME cotées en bourse.

15. Règlement « Sustainable Finance Disclosure Reporting » (SFDR).

Un investissement à fort impact

Le marché du capital naturel bénéficie de vents favorables. Nous y sommes présents depuis 10 ans et avons développé un savoir-faire ainsi qu'un réseau de porteurs de projets dans le monde entier. Nous finançons, par exemple, des chaînes d'approvisionnement de cacao et de café durables. Celles-ci travaillent avec des milliers de petits producteurs indépendants, qui sont formés à l'amélioration de leur rendement tout en adoptant des pratiques agro-écologiques, réduisant notamment l'utilisation d'intrants de synthèse. Ils bénéficient de contrats d'achats pluri-annuels signés avec de grands acteurs internationaux. Cette production durable, consommée dans les pays importateurs, permet une préservation de la biodiversité locale, évite la transformation de ces terres en cultures intensives néfastes, sans

oublier les avantages économiques tirés par les petits producteurs indépendants. En 2023, nous avons finalisé le déploiement de notre première stratégie dédiée à cette thématique et venons de lancer un second millésime début 2024. Il vise à lever 350 millions d'euros, qui seront consacrés à des projets d'agroforesterie, de foresterie durable et d'agriculture régénératrice dans les pays en voie de développement.





Gestion durable des océans

De la prise de conscience au financement

Les océans jouent un rôle essentiel dans la préservation des grands équilibres sur terre, et en particulier la régulation du climat, la préservation de la biodiversité, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance d'un grand nombre d'humains. Or la thématique de la protection des océans est moins mature que celle de la protection des terres, et souffre d'un sous-investissement chronique. Pour preuve, l'Objectif de Développement Durable de l'Organisation des Nations Unies numéro 14, dédié à la vie dans l'eau, est celui qui bénéficie le moins d'investissements¹⁶. Néanmoins, entre éveil des consciences et évolutions réglementaires, la protection des océans est en train de se structurer et nécessite désormais des investissements pour soutenir des projets prometteurs et à fort impacts environnementaux et sociaux.

Plusieurs mouvements au niveau international confirment cette tendance. La COP 15 Biodiversité¹⁷, tenue à Montréal en 2022, a contribué à traduire les besoins de protection des océans en objectifs clairs, instaurant notamment la protection de 30 % des écosystèmes marins¹⁸.

En 2025, le Sommet des Océans des Nations Unies va se tenir à Nice et également contribuer à mettre la santé des océans au cœur des préoccupations internationales. Cette thématique va donc continuer à monter dans les agendas politiques, économiques et auprès du grand public.

Entre éveil des consciences et évolutions réglementaires, la protection des océans est en train de se structurer et nécessite désormais des investissements pour soutenir des projets prometteurs et à fort impacts environnementaux et sociaux.

16. Source : OECD, 2022.

17. La Conférence des Parties (Conference of the Parties) désigne couramment la réunion annuelle des États pour fixer les objectifs climatiques mondiaux.

18. Source : Kunming-Montréal Global Biodiversity Framework, Conference of the Parties 15 dédiée à la biodiversité, 2022.

Des enjeux économiques et sociaux colossaux

La protection des océans passe en priorité par la préservation de la chaîne halieutique, c'est-à-dire de toutes les ressources marines vivantes. Près de 60 % des espèces mondiales de poissons sont déjà exploitées à leur niveau maximal¹⁹ et 35 % sont surexploitées. Pourtant, la consommation ne cesse d'augmenter et le poisson constitue une source d'apport en protéines bien moins carbonée

que la viande. A cela s'ajoute une composante sociale cruciale, car la survie alimentaire de 3 milliards d'êtres humains dépend des écosystèmes marins et côtiers²⁰. La pollution marine et l'impact négatif du dérèglement climatique sont deux autres facteurs clés de la mise en danger de la bonne santé des océans. Une gestion durable des océans et de ses ressources est donc une priorité. Elle passe

par le développement d'activités spécifiques, telles que la pêche durable, l'aquaculture durable, la lutte contre la pollution marine, notamment le plastique. Environ 14 millions de tonnes de déchets plastiques sont déversés chaque année dans les océans²¹. L'Union européenne a fixé comme objectif un taux de recyclage des bouteilles en plastiques de 30 % d'ici 2030²².

Nos investissements dans la protection des océans



Chez Mirova, nous soutenons la protection des océans en investissant dans des entreprises qui contribuent aussi bien à leur protection qu'à une exploitation durable des ressources issues de la mer. Notre stratégie dédiée permet d'investir dans des projets de gestion durable des ressources marines, de réduction de la pollution marine, et de préservation des écosystèmes côtiers et marins. La protection des océans rassemble des activités diverses et s'intègre dans une puissante économie en développement dont le poids, d'après l'OCDE en 2019, pourrait

doubler entre 2010 et 2030, pour atteindre 3 000 milliards de dollars. En 2023, nous avons finalisé le déploiement de notre première stratégie dédiée à cette thématique et projetons de lancer un second vintage courant 2024, qui restera focalisé sur les thèmes couverts dans le premier vintage, sur lesquels le potentiel de création de valeur est élevé comme par exemple les aquatechs²³, les ingrédients alternatifs, ou encore les solutions de retraitement des plastiques et eaux polluées.

19. source : Source: FAO, 2022.

20. Source : Organisation des Nations Unies, 2022.

21. Source : International Union for Conservation of Nature, 2021.

22. Source : Parlement européen, 2023.

23. Les aquatechs sont des solutions technologiques destinées à optimiser la gestion de l'eau.

Actifs environnementaux :

Ces stratégies d'investissement permettent à des investisseurs institutionnels et corporate de contribuer aux objectifs mondiaux de protection de la nature (« Nature positive ») et de neutralité carbone (« Net Zero »).

Une structuration du marché des crédits carbone

Plusieurs leviers devront être activés pour respecter les objectifs de décarbonation fixés pour 2030, puis 2050 au niveau international. D'ici 2030, les solutions fondées sur la nature devraient représenter 30% de cet objectif, grâce aux émissions évitées (60%), mais aussi via la séquestration naturelle de carbone (40%)²⁴. Les crédits carbone volontaires fondés sur la nature représentent une solution complémentaire aux stratégies de décarbonation des entreprises (via une approche de type « Eviter, Réduire, Compenser »), mais ont souffert d'un déficit de fiabilité des cadres de référence, des méthodologies et de traçabilité sur le terrain.

L'année 2023 a permis d'assainir ce marché, grâce à une série d'initiatives structurantes qui visent à normer la qualité des crédits carbone volontaires (l'initiative ICVCM²⁵ a ainsi défini un cadre de référence d'intégrité des crédits carbone volontaires, les « Core Carbon Principles ») ainsi que la qualité de leurs acheteurs, et notamment de la robustesse de

leur trajectoire de décarbonation et de leur déclaration (initiative VCMI²⁶). Ces deux initiatives, couplées à SBTi²⁷, GHG Protocol²⁸ et CDP (Carbon Disclosure Project), ont annoncé leur collaboration à l'occasion de la COP28 afin d'assurer un alignement de leurs initiatives et ainsi contribuer à renforcer les standards et la robustesse des marchés carbone volontaires sur toute la chaîne. En parallèle, les acteurs de la certification carbone (et notamment Verra)²⁹, ont fortement renforcé plusieurs de leurs méthodologies.

Cette nouvelle clarté sur le cadre et les méthodologies apporte les assurances nécessaires aux investisseurs désireux d'investir sur le marché du crédit carbone. Cette confiance accrue,

combinée à l'augmentation très significative d'engagements de décarbonation pris par les entreprises, s'est reflétée par une augmentation significative du nombre d'entreprises acheteuses de crédits carbone en 2023 (plus de 1000 nouvelles entreprises acheteuses sur un total de 4500 à fin 2023 selon Allied Offsets)³⁰.

En 2024 et 2025, compte tenu de l'engagement croissant des entreprises dans une trajectoire de décarbonation et du cadre renforcé des marchés carbone volontaires, nous devrions assister à un regain d'intérêt pour les solutions de décarbonation fondées sur la nature,

24. Source Corinne Le Quéré et al., *Global Carbon Budget 2018*, *Earth Systems Science Data*, 2018, Volume 10, Number 4, doi.org; IPCC; McKinsey *Global Energy Perspective 2019: Reference Case*; McKinsey *1.5°C scenario analysis*.

25. Integrity Council for Voluntary Carbon Markets.

26. Voluntary Carbon Market Initiative.

27. Science Based Targets, appelé aussi initiative SBT ou SBTi, encourage les entreprises à fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre basés sur des données scientifiques.

28. Protocole international proposant un cadre pour mesurer, comptabiliser et gérer les émissions de gaz à effet de serre provenant des activités des secteurs privé et public élaboré par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD).

29. Verra est une organisation à but non lucrative spécialisée dans la certification carbone.

30. Source : Allied Offsets, qui fournit des données carbone sur la base de 21 registres, dont Verra VCS, Gold Standard, ACR et CAR.

En 2024 et 2025, compte tenu de l'engagement croissant des entreprises dans une trajectoire de décarbonation et du cadre renforcé des marchés carbone volontaires, nous devrions assister à un regain d'intérêt pour les solutions de décarbonation fondées sur la nature, avec des projets de bonne qualité sur le plan environnemental et social.

Mirova investit depuis 10 ans sur des projets de qualité de protection et restauration de la nature, qui présentent comme co-bénéfice la génération de crédits carbone mais également le soutien aux communautés locales. Le développement de ce marché va donc constituer un facteur de soutien supplémentaire aux projets dans lesquels nous investissons.

L'émergence des certificats biodiversité



Les objectifs positifs pour la nature étant définis par un nombre croissant d'entreprises³¹ à la suite des objectifs de neutralité carbone, nous anticipons également un intérêt grandissant en faveur des certificats biodiversité, pouvant donner naissance à des canaux de financement innovants pour la nature. Mirova contribue aux initiatives en cours visant à mettre au point un mécanisme de ce type, en tant que membre fondateur

de l'Organization for Biodiversity Certificates (OBC), et membre du conseil consultatif du Nature Framework Development Group (NFDG) de Verra, ou encore de l'International Advisory Panel on Biodiversity Credits.

31. Source : [The Science Based Targets Network](#).

Conclusion



Les actifs non-cotés représentent une classe d'actifs protéiforme, qui a été diversement affectée par la hausse des taux en 2023. Le contexte économique a contribué à réduire les financements sur certains actifs privés, mais a aussi confirmé une accélération des investissements en faveur de la transition. Si l'accès aux deals et aux projets est devenu plus difficile pour les nouveaux

entrants sur ce marché, le contexte est, en revanche, porteur d'opportunités pour des acteurs installés tels que Mirova.

La solidité au cours de 2023 des projets et entreprises dans lesquels nous avons déjà investi, notre capacité à lever des fonds et à trouver des opérations de qualité, confirment tout le potentiel

de rendement et de diversification que nous voyons dans le segment non-coté. De plus, la structuration de différents marchés autour des transitions environnementale, énergétique et sociétale, le renforcement de la réglementation et l'intérêt des investisseurs pour des opérations durables sont autant de leviers d'accélération dont nous commencerons à sentir les effets en 2024.

Contributeurs



Raphaël Lance

*Head of Energy
Transition
Infrastructure*



**Anne-Laurence
Roucher**

*Head of Private
Equity & Natural
Capital*

Comité éditorial

Raphaël Lance, Head of Energy Transition funds ; **Anne-Laurence Roucher**, Head of Private Equity & Natural Capital ;
Gautier Quéru, Managing Director - Natural Capital ; **Magali Rousselot**, Investment Director - Natural Capital ;
Marc Romano, Managing director - Private Equity



Ne manquez pas les
prochaines publications
de Mirova !

→ [Inscrivez-vous ici](#)



MENTIONS LÉGALES

Ces informations sont destinées exclusivement aux clients non professionnels et professionnels au sens de la directive MIF.

Ce document et son contenu ne constituent pas une invitation, un conseil ou une recommandation de souscrire, acquérir ou céder des parts émises ou à émettre par les fonds gérés par la société de gestion Mirova. Les services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique d'un destinataire en particulier. Mirova ne saurait être tenue pour responsable des pertes financières ou d'une quelconque décision prise sur le fondement des informations figurant dans cette présentation et n'assume aucune prestation de conseil, notamment en matière de services d'investissement.

Ces stratégies présentent un risque de perte en capital. Les performances passées ne constituent en aucun cas une garantie ou un indicateur fiable de la performance actuelle ou future.

L'information contenue dans ce document fondée sur les circonstances, intentions et orientations actuelles et peuvent être amenées à être modifiées. Bien que Mirova ait pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier que les informations contenues dans cette vidéo sont issues de sources fiables, plusieurs de ces informations sont issues de sources publiques et/ou ont été fournies ou préparées par des tiers. Mirova ne porte aucune responsabilité concernant les descriptions et résumés figurant dans ce document. Mirova ne s'engage en aucune manière à garantir la validité, l'exactitude, la pérennité ou l'exhaustivité de l'information mentionnée ou induite dans cette vidéo ou toute autre information fournie en rapport avec le fonds. Les destinataires doivent en outre noter que cette vidéo contient des informations prospectives, délivrées à la date de cette présentation. Mirova ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser toute information prospective, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison. Mirova se réserve le droit de modifier ou de retirer ces informations à tout moment, sans préavis.

Les informations contenues dans ce document sont la propriété de Mirova. La distribution, possession ou la remise de cette présentation dans ou à partir de certaines juridictions peut être limitée ou interdite par la loi. Il est demandé aux personnes recevant ce document de s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et de s'y conformer.

La politique de vote et d'engagement de Mirova ainsi que les codes de transparence sont disponibles sur son site Web : www.mirova.com.

Document non contractuel, achevé de rédiger en février 2024.

Pour l'ensemble de ses investissements, Mirova vise à proposer des portefeuilles cohérents avec une trajectoire climatique inférieure à 2°C définie dans les accords de Paris de 2015, et affiche systématiquement l'impact carbone de ses investissements (hors gestions Solidaire et Capital naturel), calculée à partir d'une méthodologie propriétaire pouvant comporter des biais.



À PROPOS DE MIROVA

Mirova est une société de gestion globale d'actifs dédiée à l'investissement durable et une filiale de Natix Investment Managers. À la pointe de la finance durable depuis plus d'une décennie, Mirova développe des solutions d'investissement innovantes dans toutes les classes d'actifs, visant à combiner création de valeur à long terme avec un impact environnemental et social positif. Basée à Paris, Mirova propose une large gamme de stratégies actions, taux, diversifié, infrastructures de transition énergétique, capital naturel et private equity conçues pour les investisseurs institutionnels, les plateformes de distribution et les investisseurs particuliers en Europe, Amérique du Nord et Asie-Pacifique. Mirova et ses sociétés affiliées comptaient 29,7 milliards d'euros d'actifs sous gestion et 1,2 milliard d'euros d'actifs en portefeuilles modèles au 31 décembre 2023. Mirova est une entreprise à mission, labellisée B Corp*.

** La référence à un label ne préjuge pas de la performance future des fonds ou de ses gérants*

MIROVA

Société de gestion de portefeuille - Société Anonyme
RCS Paris n°394 648 216 - Agrément AMF n° GP
02-014

59, Avenue Pierre Mendès France – 75013 - Paris
Mirova est un affilié de Natix Investment Managers.

[Website](#) – [LinkedIn](#)

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS

Société anonyme
RCS Paris 453 952 681

59, Avenue Pierre Mendès France – 75013 – Paris
Natix Investment Managers est une filiale de Natixis.

MIROVA US

888 Boylston Street, Boston, MA 02199. Tél : 857-
305-6333

Mirova US est une filiale implantée aux États-Unis, détenue par Mirova. Mirova US et Mirova ont conclu un accord selon lequel Mirova fournit à Mirova US son expertise en matière d'investissement et de recherche. Mirova US combine sa propre expertise et celle de Mirova lorsqu'elle fournit des conseils à ses clients.

MIROVA UK

Société anonyme à responsabilité limitée de droit anglais

Numéro d'agrément de la société: 7740692 - Autorisée et régulée par l'autorité de régulation financière anglaise (la "FCA")

Siège social: Quality House by Agora, 5-9 Quality Court, London, WC2A 1HP

Les services de Mirova UK sont réservés exclusivement aux clients professionnels et aux contreparties éligibles. Ils ne sont pas disponibles aux clients non professionnels. Mirova UK est un affilié de Mirova.

MIROVA SUNFUNDER EAST AFRICA LIMITED

Société à responsabilité limitée de droit kenyan

Workify 11th Floor,
Wood Avenue Plaza
P.O. BOX 59067 GPO

Nairobi

Mirova SunFunder East Africa Limited est une filiale de Mirova SunFunder Inc.

Mentions légales

Le présent document est fourni uniquement à des fins d'information aux prestataires de services d'investissement ou aux autres Clients Professionnels ou Investisseurs Qualifiés et, lorsque la réglementation locale l'exige, uniquement sur demande écrite de leur part. Le présent document ne peut pas être utilisé auprès des clients non-professionnels. Il relève de la responsabilité de chaque prestataire de services d'investissement de s'assurer que l'offre ou la vente de titres de fonds d'investissement ou de services d'investissement de tiers à ses clients respecte la législation nationale applicable.

Pour obtenir un résumé des droits des investisseurs dans la langue officielle de votre juridiction, veuillez consulter la section de documentation légale du site web (im.natixis.com/intl/intl-fund-documents)

En France: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers International - Société de gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social: 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

Au Luxembourg: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A. – Société de gestion luxembourgeoise agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, société anonyme immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B115843. 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

En Belgique: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A., Belgian Branch, Gare Maritime, Rue Picard 7, Bte 100, 1000 Bruxelles, Belgique

En Suisse Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers, Switzerland Sàrl, Rue du Vieux Collège 10, 1204 Genève, Suisse ou son bureau de représentation à Zurich, Schweizergasse 6, 8001 Zürich.

Les entités susmentionnées sont des unités de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays.

Bien que Natixis Investment Managers considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, y compris celles des tierces parties, elle ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations.

La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie.

Tous les montants indiqués sont exprimés en USD, sauf indication contraire.

Natixis investment managers peut décider de cesser la commercialisation de ce fonds conformément à la législation applicable